

<p>Département d'Indre-et-Loire</p> <p>Arrondissement de TOURS</p> <p>Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE</p>	<p><b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU</b></p> <p><b>04 MARS 2024</b></p>
	<p>l'An deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 février 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUFAY, Premier Adjoint au Maire.</p>
<p><b>Séance du 04 mars 2024</b></p> <p>Convocation du 26 février 2024</p>	<p><b>Étaient présents :</b> M. DUFAY, Mmes NOURRY, ROBIN, MM ROBIN, RENOU, Mme ARCHAMBAULT, M. BOMONT, MM BRIAUDEAU, RENARD, Mmes CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, PIOT.</p>
<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 20</p> <p><b>Présents :</b> 13</p> <p><b>Pouvoir :</b> 02</p> <p><b>Absents :</b> 07</p> <p><b>QUORUM :</b> 11</p>	<p><b>Représentés par pouvoir :</b> Madame DELACÔTE a donné pouvoir à Monsieur DUFAY Madame STOEBNER a donné pouvoir à Madame TESSIER</p> <p><b>Absent excusé :</b> <b>Absents :</b> MM LE CALVE, COELHO DOS SANTOS, Mmes GAYE, MERCIER-QUENAULT, M. LEFEUVRE</p> <p><b>A été élu(e) secrétaire de séance :</b> Mme ARCHAMBAULT</p>

**DCM\_2024\_13 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 04 MARS 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 33223-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les services techniques municipaux ;

Sur le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, à compter du 04 mars 2024.

- L'agent assurera des fonctions d'Agent polyvalent des services techniques municipaux,

**DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**DCM\_2024\_14 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques municipaux ;

Sur le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**TOUR DE TABLE**

Monsieur DUFAY rappelle aux membres que s'ils voient quelque chose qui relève de l'astreinte, ils doivent impérativement contacter l'élu d'astreinte afin qu'une intervention rapide soit faite. De même, il demande à ce qu'un mail soit transmis à l'accueil de la Mairie si l'incident ne nécessite pas d'intervention urgente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19 heures 40.

**Liste des délibérations :**

- **DCM\_2024\_13 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 04 MARS 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**
- **DCM\_2024\_14 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 1ER MAI 2024, POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

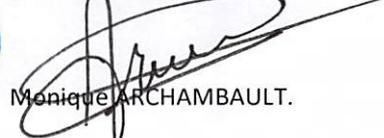


Le Premier Adjoint,

  
Emmanuel DUFAY.



La secrétaire de séance,

  
Monique ARCHAMBAULT.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel		M. BRIAUDEAU Frédéric	
-------------------	--	-----------------------	--

Mme NOURRY Marine		M. RENARD Jean-Paul	
Mme ROBIN Marie-Alice		Mme STOEBNER Sabine	Absente. A donné pouvoir à Madame TESSIER.
M. ROBIN Gérard		Mme CHATEAU Katia	
M. LE CALVE Joseph	Absent.	Mme TESSIER Christel	
M. RENOUE Joël		Mme SENOCQ Anne-Laure	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme PIOT Delphine	
M. Patrick BOMONT		Mme QUENAULT Joy	Absente.
Mme GAYE Pascale	Absente.	M. LEFEUVRE Wadson	Absent.
M. COELHO DOS SANTOS Manuel	Absent.		